

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2010)
Heft: 253-254

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

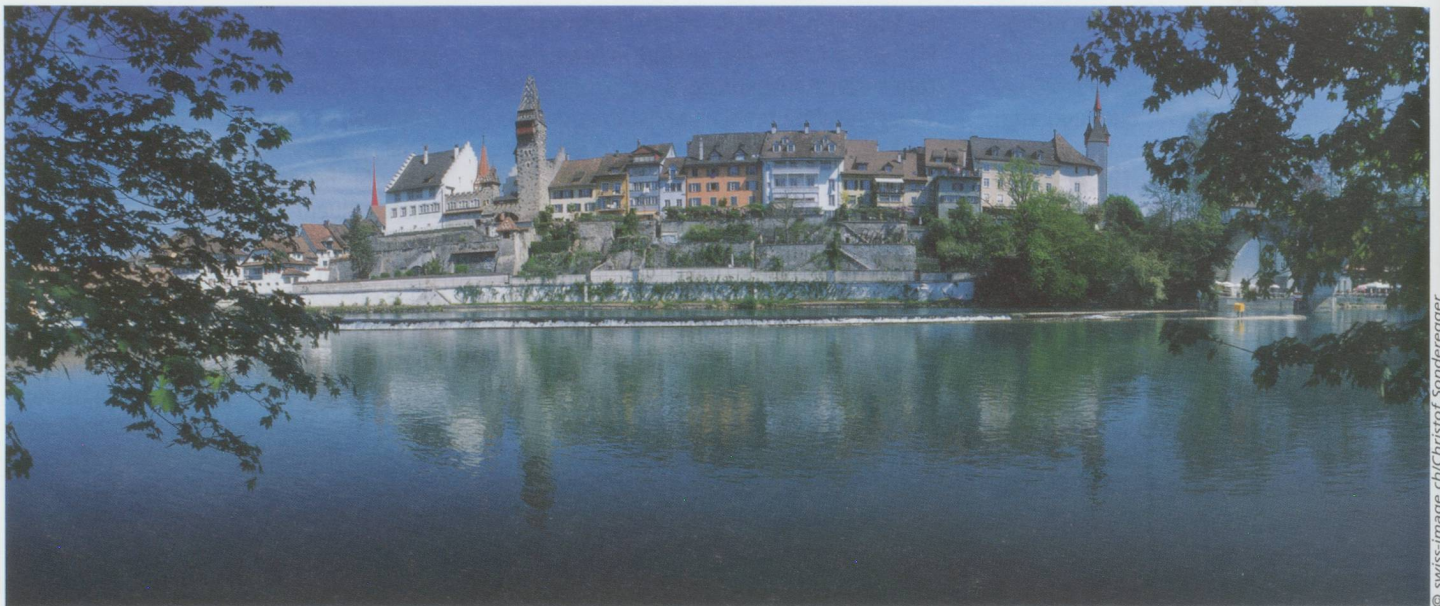
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



Bremgarten (Argovie)



■ La Landsgemeinde ne sera pas réintroduite en Appenzell Rhodes-Extérieures. Les citoyens ont largement rejeté, à 70,29 %, une initiative demandant la réintroduction de la votation annuelle à main levée, qui avait été abolie en 1997.

■ Un agriculteur de 45 ans a été écrasé par sa propre voiture à Eggerstanden (AI). Son épouse l'a retrouvé mort devant son domicile. Selon les premiers éléments de l'enquête, le véhicule s'est mis en mouvement sur la place en légère pente. L'agriculteur a tenté de l'arrêter, mais il a glissé sous la roue avant gauche et s'est blessé mortellement. La voiture s'est arrêtée 15 mètres plus loin.

■ Une mère désespérée d'Appenzell (AI) a tenté de tuer ses deux enfants et de se suicider avant de se raviser. Après avoir utilisé de médicaments en surdose, elle a appelé les secours. La femme et les enfants sont hors de danger. Une enquête pénale a été ouverte contre la femme.

■ Les citoyens d'Appenzell Rhodes-Extérieures ont refusé à 56,41 % d'adhérer au concordat intercantonal d'harmonisation scolaire Harnos. Le canton est le 7^e canton alémanique à dire non au texte entré en vigueur en août 2009 après l'adhésion de dix cantons (dont tous les Romands).

■ Les citoyens d'Appenzell Rhodes-Extérieures voteront en 2011 sur l'abolition des forfaits fiscaux pour les riches étrangers. Une vingtaine de personnes bénéficieront de forfaits et paient 0,28 % des recettes fiscales.



ARGOVIE

■ À 53,6 % des voix, les citoyens argoviens ont refusé que les magasins ouvrent plus souvent le dimanche. Le nombre d'ouvertures dominicales autorisées reste donc de deux.

■ Le Grand Conseil argovien ne votera finalement pas sur une pure interdiction de la burqa, mais sur une interdiction plus générale de se masquer en public. La commission parlementaire a modifié le projet d'initiative cantonale dans ce sens. Des exceptions sont prévues pour le carnaval ou en cas de problèmes de santé. Des motions demandant que la burqa soit prohibée en Suisse ont également été déposées dans les cantons de Berne, de Soleure et de Thurgovie. Les parlements de ces deux cantons ne se sont pas encore prononcés.



BÂLE-CAMPAGNE

■ Un rottweiler a envoyé successivement à l'hôpital une femme puis un policier à

Binningen (BL). Une procédure pénale a été ouverte contre le propriétaire pour lésions corporelles par négligence. Le chien a été saisi et placé dans un chenil.

■ En une semaine, les douaniers bâlois ont saisi près de 400 kilos de khat. Un Néerlandais de 31 ans avait d'abord essayé d'introduire 215 kilos de cette drogue africaine par un poste de douane peu fréquenté. Son véhicule a été suivi par les gardes-frontière et intercepté à Therwil (BL). Quelques jours plus tard, les douaniers ont découvert 182 kilos de khat à l'intérieur d'un véhicule venant d'Allemagne et conduit par un Somalien.



BÂLE-VILLE

■ Le chantier de la nouvelle structure des halles de la Foire de Bâle a commencé. D'un coût de 430 millions de francs et culminant à 32 m, elle mesurera 220 m de long, 90 m de large et remplacera deux anciens bâtiments d'ici à 2013.

■ Le Ministère public bâlois a inculpé le secrétaire de la communauté musulmane de Bâle. Il devra répondre d'appel public au crime et à la violence devant la Cour pénale de Bâle. L'homme, âgé de 34 ans, a déclaré dans un film documentaire que frapper sa femme peut se justifier d'un point de vue religieux.

■ Bâle-Ville ne veut plus que l'argent qu'il verse au titre de la péréquation financière fédérale (RPT) serve à financer des baisses d'impôts dans les cantons à faibles ressources. Bâle soutient la RPT mais demande des adaptations.



BERNE

■ Six mois après l'ouverture du parc aux ours, la barre du million de visiteurs a été franchie. Un signe de l'engouement du public pour les deux oursons bernois Urs et Berna. Le parc est ainsi devenu l'une des attractions les plus prisées de Suisse.

■ Le gouvernement bernois souhaite que le peuple puisse se prononcer sur le remplacement de la centrale nucléaire de Mühleberg (BE). Il propose au Grand Conseil de soumettre la prise de position du canton au référendum obligatoire en février prochain.

■ Un hôtelier d'Huttwil (BE) souhaite changer le nom de son hôtel baptisé « Mohren » (nègre) et le remplacer par « zum kleinen Prinzen » en hommage à Saint-Exupéry. Il estime que l'enseigne actuelle dérange nombre de ses clients américains. Mais les autorités communales ne sont pas d'accord, au nom de la sauvegarde du patrimoine. Ce sera donc au préfet du district bernois de Haute-Argovie de trancher...



FRIBOURG

■ Les Transports publics fribourgeois (TPF) vont investir près de 100 millions de francs d'ici à 2015 pour moderniser leur flotte, un coût en très grande partie dû à l'introduction du nouveau Réseau express régional (RER).

■ Le canton de Fribourg et les communes se battent à l'avenir contre le dopage dans le sport professionnel et amateur. Les députés ont adopté la nouvelle loi sur le sport en première lecture, en y ajoutant la mention de la lutte contre de tels produits.

■ La droite du Grand Conseil fribourgeois veut baisser les impôts. Dans une motion, l'UDC, le PLR et le PDC proposent une diminution progressive de la fiscalité : de 30 % pour les bas revenus à 5 % pour les hauts revenus. Les trois partis souhaitent aussi une baisse des impôts pour les entre-

prises et les retraités. Enfin, le PDC réclame une amnistie fiscale, comme celles adoptées récemment par le Tessin et le Jura. Le canton possède une fortune de 750 millions de francs. Ses comptes 2009 ont révélé un bénéfice de 114 millions de francs, un solde positif pour la huitième année consécutive.



GENÈVE

■ L'assemblée constituante genevoise a décidé d'abaisser de 10 000 à 7 000 le nombre de signatures requises pour lancer une initiative législative. Il faudra 5 000 et non plus 7 000 signatures pour lancer un référendum. Les Genevois devraient se prononcer sur leur nouvelle Constitution d'ici à octobre 2012 au plus tard.

■ Le Grand Conseil a donné son feu vert à l'ouverture prolongée des magasins. Le peuple aura le dernier mot, les syndicats, la gauche et les Verts ayant lancé dans la foulée un référendum.

■ Après six ans de stabilité, le prix des billets et des abonnements des transports publics genevois va augmenter de 6,6 % dès décembre prochain. L'annonce en a été faite par le Conseil d'État.

■ Un gisement de molasse a été découvert lors de l'ouverture d'un chantier en ville de Genève. Cette trouvaille permet à la municipalité de disposer à nouveau de ce matériau typique de la région pour rénover maintes façades du XVIII^e siècle. La molasse du lac n'était plus disponible depuis deux siècles.



GLARIS

■ Le journaliste et écrivain Marcel Schwander est décédé à l'âge de 80 ans. Glaronais d'origine, Marcel Schwander fut le premier correspondant du *Tages-Anzeiger* en Suisse romande. Ses nombreux reportages et articles ont ainsi familiarisé les lecteurs alémaniques à la culture et aux particularités romandes. Docteur *honoris causa* de l'Université de Lausanne, il a aussi été le traducteur de *L'Ogre* de Jacques Chessex et a contribué à faire connaître de nombreux autres auteurs romands outre-Sarine.

■ Les soupçons de manipulation des élections de mai dernier dans le canton de

Glaris ne sont pas levés. Des bulletins de vote douteux ont été transmis à la police cantonale zurichoise pour examen. En attendant, un élu de l'UDC ne peut pas siéger au parlement. L'UDC a déposé un recours auprès du Tribunal administratif. Le parti exige le recomptage des bulletins du cercle électoral de Glaris Nord, ainsi que la publication des noms des personnes qui ont déposé un recours après les élections.



GRISONS

■ Les Grisons rêvent d'être reliés à la région italienne du Haut-Adige par une voie ferroviaire. Les initiants de ce projet qui n'en est encore qu'au stade d'idée sont persuadés que le tourisme profiterait beaucoup d'une telle liaison.

■ La plus grande centrale solaire de Suisse pourrait bientôt voir le jour à St-Antönien (GR). Le projet consiste à installer des panneaux solaires sur les barrières de protection contre les avalanches. Cette centrale pourrait produire l'équivalent de la consommation de 1 200 ménages. Le projet nécessite un investissement de 20 millions de francs.



JURA

■ Dans le cadre de la Journée du développement durable qui s'est tenue à Lyon, l'entreprise jurassienne Biotec, par son bureau lyonnais, s'est vu remettre le Prix de l'innovation. La firme delémontaine a été récompensée pour ses qualités et son savoir-faire original dans le domaine de l'environnement.

■ Après le gouvernement jurassien, c'est au tour du parlement de s'opposer au projet de canton de l'Arc jurassien avec Neuchâtel et le Jura bernois. Les députés estiment que la priorité réside dans la résolution de la question jurassienne. Le Conseil d'État préconise une votation dans le Jura et le Jura bernois.

■ L'amnistie fiscale jurassienne est un succès. En six mois, elle a fait sortir 24,8 millions de francs des bas de laine. Le rappel d'impôt à taux réduit de l'amnistie rapporte 2,6 millions de francs dont 53 % vont au canton, 37 % aux communes, 8 % à la Confédération et 2 % aux paroisses.

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



LUCERNE

■ Le parlement lucernois a accepté de lever l'interdiction de danse certains jours fériés dans le canton, en vigueur depuis 1428. En première lecture, la modification a été adoptée par 62 voix contre 46, grâce à une alliance entre le PLR, le PS et les Verts.

■ L'entreprise lucernoise Komax, en déficit, va réduire encore ses effectifs. Le fabricant de machines et systèmes de confection de câbles supprimera jusqu'à 45 emplois à Rotkreuz (ZG) ces prochains mois. La technologie des films fins pour le domaine du solaire est transférée à York aux États-Unis.



NEUCHÂTEL

■ Le Grand Conseil neuchâtelois a approuvé sans opposition un crédit de 71,4 millions de francs destiné à la construction du bâtiment Microcity qui abritera l'antenne neuchâteloise de l'EPFL.

■ Après Genève et Vaud, une nouvelle section du Mouvement Citoyens s'est constituée dans le canton de Neuchâtel. Le Mouvement Citoyens neuchâtelois (MCNE) est présidé par David L'Épée.

■ Le Conseil fédéral a accepté de prolonger une nouvelle fois jusqu'à la fin de l'année les indemnités de chômage à Neuchâtel. Vu le fort taux de sans-emploi dans ce canton, les chômeurs de plus de 30 ans continueront de pouvoir bénéficier d'une indemnisation maximale de 520 jours au lieu de 400.



NIDWALD

■ La Banque cantonale de Nidwald a bouclé le premier trimestre 2010 avec un total des produits en léger recul à 28,1 millions de francs. Le bénéfice net est resté stable à 7,10 millions de francs. La somme du bilan était de 3,16 milliards de francs fin juin. Pour cette année, la banque s'attend à un résultat plutôt inférieur à celui de 2009.

■ C'est dans les cantons de Nidwald, d'Obwald et Uri que les personnes qui se donnent la mort utilisent le plus souvent une arme à feu (32,7 % des cas). Ces trois cantons sont aussi ceux où les ménages détiennent le plus souvent un pistolet ou un fusil (57 %), selon une enquête de l'Université de Zurich.



OBWALD

■ Les ventes du spécialiste obwaldien des micromoteurs, Maxon Motor, ont chuté l'année dernière de 16 % par rapport à 2008, à 248 millions de francs. Mais l'année 2010 a bien démarré et devrait entraîner la création de nouveaux emplois au sein de l'entreprise installée à Sachseln.



SAINT-GALL

■ Un livreur de pizzas a commis en ville de Saint-Gall trois excès de vitesse en une demi-journée. Il a été flashé à 61 km/h à midi, puis à 80 km/h à 14 h et à 80 km/h à 18 h 30.

■ Un Saint-Gallois de 32 ans a fait une découverte insolite en se rendant à son lieu de travail à Rorschach (SG). Une mygale se baladait par terre. Peu effrayé, l'homme a placé l'araignée dans un verre avant de l'emporter à la maison. Il s'agirait d'une petite mygale très venimeuse de type hexathelidae. Mais l'animal est en cours d'identification.



SCHAFFHOUSE

■ Le plus vieux fossile de chien est schaffhousois. Des chercheurs allemands sont parvenus à dater une mâchoire de chien retrouvée sur le site archéologique du Kesslerloch, dans le canton de Schaffhouse. Vieille de plus de 14 000 ans, elle remporte la palme du plus vieux fossile de chien clairement identifié.



SCHWYZ

■ Le PLR a ravi un siège au PDC au sein du gouvernement schwyzois. Les démocrates-chrétiens n'ont réussi à défendre qu'un des deux sièges repourvus lors d'une élection complémentaire. Le gouvernement schwyzois reste entièrement masculin, à l'image des 14 dernières années.

■ Un pont suspendu pour randonneurs a été inauguré dans la région de Sattel-Hochstuckli (SZ). Avec 374 mètres, il est l'un des plus longs du monde et détient le record européen. À 1 200 mètres d'altitude, la construction large de 90 cm enjambe un ravin profond de 50 mètres.

Elle est portée par quatre câbles. L'ensemble a coûté 1,5 million de francs.



SOLEURE

■ Les citoyens soleurois ont accepté à 54,02 % de porter de deux à quatre le nombre d'ouvertures dominicales des magasins.

■ Le projet de deuxième centrale nucléaire à Gösgen (SO) a suscité près de 800 oppositions que les autorités soleuroises sont en train de finir d'examiner. Le groupe électrique Alpiq a déposé en juin 2008 une demande d'autorisation auprès de la Confédération. La société prévoit la construction d'un réacteur d'une puissance allant jusqu'à 1 600 mégawatts.



TESSIN

■ Il faut passer de sept à neuf conseillers fédéraux ! C'est l'avis du Grand Conseil tessinois dont les députés ont accepté par 66 voix contre 5 une résolution en ce sens. Elle sera soumise aux Chambres fédérales. Ce remaniement du Conseil fédéral devrait augmenter les chances du Tessin d'y placer ses représentants. Le canton n'a plus eu de conseiller fédéral depuis le retrait de Flavio Cotti en 1999.

■ Le gouvernement tessinois a décidé d'allouer 500 000 francs supplémentaires à l'Orchestre de la Suisse italienne (OSI) pour la période 2013-2017. La subvention passera donc de 3,5 à 4 millions de francs, annonce le canton. Tirée du fonds de la loterie intercantonale, la subvention supplémentaire entre dans le cadre de l'opération de sauvetage de l'OSI. L'année dernière, la Société suisse de radiotélévision (SSR) avait décidé d'annuler le contrat qui la liait à l'OSI.



THURGOVIE

■ Les Thurgoviens paieront moins d'impôts dès l'année prochaine. Le Grand Conseil a adopté une révision de la loi fiscale qui profitera surtout à la classe moyenne. Au lieu des onze paliers fiscaux actuels, le canton n'en comptera plus que huit. La Thurgovie subit la concurrence fiscale des cantons voisins de Saint-Gall et des Appenzell. Cette réforme lui coûtera 50 millions de francs par an.



URI

■ Le parlement uranais a refusé d'abolir les forfaits fiscaux dans le canton. Il a rejeté à une large majorité une motion des Verts demandant leur suppression. La construction d'un vaste complexe hôtelier à Andermatt par un riche Égyptien a été un des arguments avancés par les opposants à l'abolition des forfaits, c'est-à-dire le PLR, le PDC et l'UDC.

■ Des objets archéologiques de grande valeur ont été découverts à l'emplacement du futur complexe touristique du promoteur égyptien Samih Sawiris à Andermatt. Les plus vieux, des outils en cristal de roche, datent d'environ 8 000 ans. Il s'agit des plus vieux objets archéologiques mis au jour dans le canton d'Uri.



VALAIS

■ Les députés valaisans ont rejeté l'accord intercantonal sur l'harmonisation en matière de bourses d'études. Ses opposants, PDC en tête, ont dénoncé un concordat qui gomme les particularismes valaisans et privilégie les bourses au détriment des prêts d'honneur.

■ Bernadette Chirac a foulé le sol de la vigne à Farinet à Saillon (VS). L'ancienne Première Dame de France a attaché les trois ceps appartenant au dalai-lama et reçu 300 000 (comme le nombre d'habitants du Valais) pièces jaunes de 5 centimes pour les enfants hospitalisés de sa fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France.

■ Après le nom de domaine www.valais.ch récupéré après une dizaine d'années alors qu'il était détenu par une entreprise américaine, le canton du Valais a mis la main sur le domaine www.wallis.ch à destination des germanophones. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a en effet rendu son verdict et considéré que le nom de domaine, utilisé par un privé, revenait de droit au canton.



VAUD

■ Le week-end portes ouvertes organisé par l'EPFL a rencontré un grand succès : près de 21 000 personnes s'y sont pressées

pour découvrir le monde des sciences, un festival de robotique et le nouveau Learning Center récemment inauguré.

■ Le canton de Vaud comptera cinq nouvelles communes au 1^{er} juillet 2011. Les fusions d'Avenches avec Oleyres, de Lucens avec Oulens-sur-Lucens, de Jorat-Menthue (cinq communes réunies), de Valbroye (neuf communes autour de Granges-près-Marnand) et d'Yverdon-les-Bains avec Gressy ont été avalisées. Près de 38 000 citoyens sont concernés par ces fusions.

■ Les communes vaudoises bénéficiant d'un débarcadère refusent de payer davantage pour la Compagnie générale de navigation (CGN). Selon elles, la rénovation des bâtiments Belle Époque de la CGN incombe au canton. « Ces unités font indiscutablement partie du patrimoine vaudois, voire suisse, tout comme le château de Chillon ou la cathédrale de Lausanne », estiment-elles.



ZOUG

■ Pour la quatrième année consécutive, Zoug est la ville la plus attractive de Suisse, selon le classement du magazine alémanique *Bilanz*. Le Locle (NE) occupe une nouvelle fois la 134^e et dernière place, alors que Nyon (VD) décroche la palme de commune romande la mieux placée (26^e position). Le classement tient compte de neuf critères : marché du travail, formation, dynamique, culture, loisirs, santé, sécurité, fiscalité, tourisme. Pour la première fois, le magazine a aussi établi un classement selon la situation familiale et financière de chacun. Zoug est la ville la plus intéressante pour les familles et les riches, Genève pour les célibataires et Lugano pour les retraités.



ZURICH

■ Les citoyens de la ville de Zurich ont accepté par 54,2 % des voix une contribution de la ville de 10 millions de francs pour le projet d'agrandissement du Musée national à Zurich.

■ L'abolition des forfaits fiscaux pour les riches étrangers dans le canton de Zurich produit ses effets. Le milliardaire russe Viktor Vekselberg a annoncé dans la *Zentralschweiz am Sonntag* qu'il quittait Zurich pour Zoug.

■ La vente de cannabis doit être légale en ville de Zurich, estime le parlement de la cité. Ce dernier a accepté de renvoyer au gouvernement un postulat pour un projet pilote dans ce sens. Le gouvernement a deux ans pour l'examiner. Rappelons qu'au plan national, les commissions de santé des deux Chambres du parlement ont demandé en janvier dernier que la consommation de cannabis reste strictement interdite. ■

Secret bancaire : petite chronologie

24 juin 2010 : Le ministère espagnol de l'Économie confirme une information de la presse ibérique : les autorités françaises ont bien livré à l'Espagne le 26 mai dernier une liste de 3 000 comptes secrets en Suisse, issue de la fameuse liste de la filiale suisse de la banque HSBC. Les sommes sur ces comptes pourraient atteindre six milliards d'euros.

24 juin 2010 : La Suisse ne figure plus sur la liste noire brésilienne des paradis fiscaux. En échange de ce retrait, les autorités helvétiques ont garanti au Brésil que des négociations sur un nouvel accord de double imposition seraient entamées.

18 août 2010 : Eugen Haltiner, 62 ans, le président de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma), annonce sa démission. Il partira à la fin de l'année. Son action la plus controversée durant ses quatre années de présidence : la transmission en février 2009 au fisc américain des données de 300 clients d'UBS aux États-Unis, transmission jugée illégale par le Tribunal administratif fédéral en janvier 2010.

25 août 2010 : Le parlement pourra se prononcer sur six nouvelles conventions de double imposition. Le Conseil fédéral lui a transmis les traités passés avec le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, la Turquie, la Géorgie et le Tadjikistan. Seuls les quatre premiers concernent l'évasion fiscale.